



Belgium
partner in development



BUSINESS PARTNERSHIP FACILITY – ENTERPRISES FOR SDGS

CRITÈRES DE SÉLECTION

Août 2022

Comme spécifié dans le règlement de l'appel à projets, la sélection des projets sera réalisée en 2 étapes (présélection conjointe de la DGD et de la FRB puis sélection des projets bénéficiant d'un subside par un jury indépendant).

Toutes les candidatures éligibles sont évaluées selon les critères suivants :

1. Gestion de projet

- Efficiences : la relation entre les frais généraux (overheads) et le budget global du projet seront pris en compte afin de calculer son efficacité. Les projets qui présentent des frais de gestion prohibitifs ne seront pas retenus.
- Expérience et capacités du bénéficiaire : le bénéficiaire devra pouvoir démontrer par l'intermédiaire d'un business plan simplifié, qu'il possède les moyens et les ressources (humaines et financières) de mettre en œuvre le projet.

2. Viabilité économique

- Autonomie économique : les projets doivent montrer comment ils deviendront financièrement indépendants, sans dons ou subventions futurs.
- Additionnalité : il doit être montré le rôle de catalyseur du BPF qui, en fournissant un subside limité en montant et en durée, est additionnel à la mobilisation de capitaux, à la diminution d'un risque qu'un investisseur privé ne voudrait pas seul assumer. Par ailleurs, le principe de déliement de l'aide, tel qu'inscrit dans la loi belge sur la coopération, sera toujours vérifié.
- Innovation, reproductibilité et évolutivité : la priorité sera donnée aux initiatives innovantes. La dimension innovante du projet est appréciée soit au niveau du produit (caractéristiques, fonctionnalités et performances des offres de produits/services), soit au niveau du processus



Belgium
partner in development



(la façon dont les produits sont fabriqués ou livrés, par ex. fabrication, distribution et support de produits et services). Les initiatives doivent pouvoir être répliquées dans le temps.

- Impact sur la filière ou le marché : les initiatives subsidiées doivent créer un changement clair et durable par rapport au fonctionnement actuel. Les acteurs impliqués auront augmenté leurs capacités (*scaling-up*) à l'issue du projet subsidié, y compris pour accéder à des financements extérieurs si nécessaire.

3. Impact social et environmental

- Effets sur le développement : l'expertise et les moyens financiers apportés par le secteur privé dans le cadre de partenariats apportent des changements qui contribuent à un ou des objectifs de développement durable (ODD).
- Synergie et complémentarité avec d'autres acteurs : les projets qui feront preuve de complémentarités et de synergies avec d'autres initiatives existantes, avec des acteurs et des partenaires de la coopération belge, seront particulièrement valorisés.

- Thèmes prioritaires

Le projet doit se concentrer sur l'un de ces thèmes prioritaires:

- o Climat, environnement et biodiversité
Il s'agit notamment de projets qui facilitent la transition vers des énergies durables et renouvelables pour les entreprises, favorisent l'accès à des services énergétiques adéquats, abordables et durables pour la population, encouragent les techniques agricoles durables, favorisent l'accès à la certification bio et environnementale, encouragent la réutilisation des biens et le traitement des déchets, etc. Les projets candidats peuvent également proposer des réponses aux changements environnementaux qui affectent déjà leur environnement en adaptant leurs processus (de production) pour limiter l'impact de ces changements.
- o Genre et entrepreneuriat féminin
Une attention particulière sera accordée aux projets et entreprises dirigés par des femmes, créant de réelles opportunités d'emploi pour les filles et les femmes, promouvant l'égalité de traitement et de rémunération entre les femmes et les hommes, renforçant la position des femmes dans la famille et dans la société, offrant des produits qui répondent aux besoins spécifiques des filles et des femmes dans le contexte dans lequel elles vivent, ...
- o Travail décent et protection sociale
Dans la poursuite de ces objectifs, seront soutenues les initiatives qui visent à assurer un revenu équitable et viable aux travailleurs et/ou aux fournisseurs (agriculteurs, etc.), à promouvoir le commerce équitable, à favoriser la sécurité au travail, à stimuler la création de systèmes de protection sociale, etc.